

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
RCA18 22003 ET RCA18 22004**

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 12 février 2018 :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (01-280) AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE N

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA14 22009)

Ces règlements entrent en vigueur au jour de la publication du présent avis. Ils sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 15 février 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate